

QUITTANCE DE LOYER

Quittance de loyer du mois de Octobre 2025

Adresse de la location :

69 rue pierre mendes france

Je soussigné THOMAS DUBIGNY, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Stephanie Jasmin la somme de :

huit cents euros

(en toutes lettres)

800,00 €

(en chiffres)

au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 5 septembre 2025 au 5 octobre 2025, et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement

Loyer : 750,00 €

Provision pour charges : 50,00 €

Total : 800,00 €

Date du paiement : le 11 octobre 2025

Fait à Tergnier, le 11 octobre 2025

Signature :



Signé électroniquement par THOMAS DUBIGNY

Cette quittance annule tous les reçus précédents pour le même terme. Elle est à conserver trois ans par le locataire (article 7-1 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989).

© SmartImmo – Gestion locative et financière